



Collectivités locales

Un « *profond renouvellement* » dans les communes

Les élections municipales de 2008 dans les Pays de la Loire, selon l'INSEE, ont été l'occasion d' « *un profond renouvellement : seuls 57 % des 1 500 maires élus l'avaient déjà été en mars 2001. Plus de 40 % des communes ont ainsi changé de premier magistrat* ». L'INSEE observe des différences notables entre départements : en Loire-Atlantique, près de 50 % des maires sont nouveaux, contre à peine 40 % en Mayenne.

Les femmes représentent 19 % des nouveaux maires

ligériens, contre seulement 11 % des maires réélus. Elles sont « *désormais 214 à présider aux destinées d'une commune, et pas uniquement celles de petite taille* »...

Dans la région, l'âge moyen des maires avoisine les 57 ans. La moitié des nouveaux maires ont moins de 50 ans.

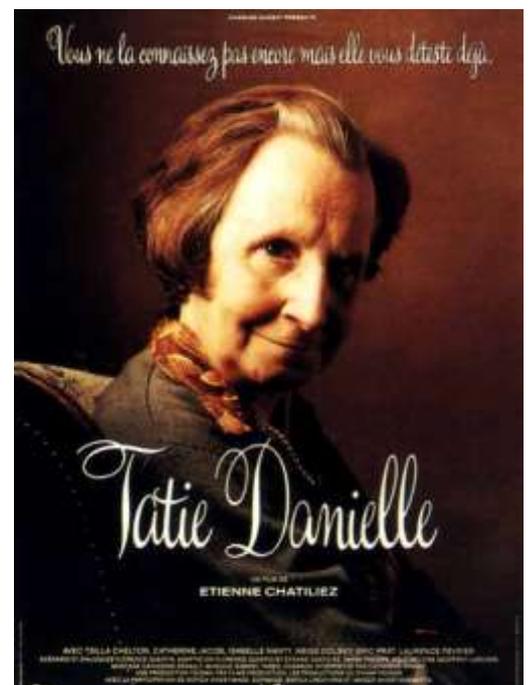
Source : Myriam Boursier et Yann Sicamois, « En Pays de la Loire, une femme sur cinq parmi les nouveaux maires », *Information statistiques*, INSEE des Pays de la Loire, 2009.

Gérontologie

Tatie Danielle (20 ans) ne prend pas de rides

Le mardi 3 mars, à 20h35, France 3 rediffusera *Tatie Danielle*, un film français qu'Étienne Chatiliez a réalisé en 1989, il y a vingt ans. On peut voir Tatie Danielle (Tsilla Chelton) comme une vieille femme méchante, odieuse, insupportable... au point de ne pas pouvoir regarder ce film.

On peut aussi dépasser ses préjugés et découvrir une personne âgée malheureuse, veuve, sans enfant, sans plus aucun projet de vie, incomprise par son entourage... *Tatie Danielle* peut ainsi devenir un formidable outil pédagogique pour la formation des professionnels d'intervention ou des aidants familiaux. Le CEAS a réalisé un « décodage » de ce film plus complexe qu'il n'y paraît aux premiers regards. Les adhérents intéressés peuvent demander la grille de lecture que propose le CEAS...



Petite enfance

Conditions de garde de leur(s) enfant(s) : 72 % des parents sont « pleinement satisfaits »

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a réalisé en 2007 une étude sur les « modes de garde et d'accueil des jeunes enfants ». *L'e-ssentiel*, publication électronique de la Caisse nationale des allocations familiales, en livre une synthèse dans son n° 82 de février 2009 (Justinia Clément et Muriel Nicolas, « Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde » ⁽¹⁾).

L'enquête, réalisée par questionnaire, a porté sur un échantillon d'environ 4 200 ménages avec au moins un enfant âgé de 0 à 3 ans : 63 % des enfants sont gardés par leur(s) parent(s), 4 % par leur(s) grand(s)-parent(s), 22 % par une assistante maternelle et 8,5 % vont à la crèche.

Globalement, 72 % des parents sont « pleinement satisfaits » des conditions de garde de leur(s) enfant(s) et 19 % sont « assez satisfaits ». Ainsi, seuls 8,3 % sont « moyennement satisfaits » ou « pas du tout satisfaits ». Le niveau de « pleine satisfaction » est un peu moins élevé pour les parents employant une assistante maternelle (64 %) ou recourant à la crèche (68 %) que pour ceux gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) (77 %).

Concernant l'éveil et la pédagogie, 71 % des parents ayant recours à la crèche sont « pleinement satisfaits » et 60 % des parents employant une assistante maternelle. Le niveau de « pleine satisfaction » est supérieur à 70 % dans les deux cas concernant la sécurité, mais l'écart, très faible, est tout de même à l'avantage des crèches.

Concernant les horaires, cette fois-ci, le niveau de « pleine satisfaction » est plus élevé pour les parents employant une assistante maternelle (75 %) que pour ceux ayant recours à la crèche (56 %).

Enfin, concernant le coût de la garde, le niveau de satisfaction chute : seuls 14,5 % des parents se dé-

clarent « pleinement satisfaits » et 47 % « assez satisfaits ». La crèche apparaît sous cet angle plus adaptée au budget des familles que l'assistante maternelle : le niveau de « pleine satisfaction » est respectivement de 25 % et de 10 %.

On aurait souvent souhaité une autre solution

L'enquête révèle que 31 % des parents globalement « pleinement satisfaits » des conditions de garde de leur(s) enfant(s) déclarent qu'ils auraient souhaité (ou souhaitent encore) recourir à un autre mode de garde, mais qu'ils n'ont pu (ou ne peuvent) y avoir accès.

Le taux le plus bas (19 %) concerne les parents faisant garder leur(s) enfant(s) en crèche. Il est de 37 % chez les parents gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s), et passe à 54,5 % pour les parents employant une assistante maternelle.

Parmi les parents qui auraient préféré un autre mode de garde, la crèche est très majoritairement souhaitée (64 %) ; en outre, 15 % des parents mentionnent l'assistante maternelle.

Le manque de places disponibles est l'item le plus fréquemment cité (46 %) pour expliquer le nonaccès au mode de garde souhaité, puis l'absence du mode de garde à proximité de leur domicile (29 %), l'impossibilité financière (19 %) et l'incompatibilité des horaires avec les contraintes d'organisation liées au travail (12 %).

L'enquête se poursuit avec les représentations des parents sur le mode de garde le plus bénéfique pour leur(s) enfant(s), en l'occurrence les parents eux-mêmes (62 %). La synthèse présente alors les caractéristiques, positives et négatives, de chaque mode de garde, telles qu'elles sont perçues par les parents...

La pensée hebdomadaire

« Sur quoi pourra s'appuyer la nécessaire refondation du lycée et de l'université ?

Sur l'engagement de la maternelle à veiller à une réelle maîtrise du langage oral (et notamment du vocabulaire). Sur l'engagement de l'élémentaire à livrer au collège des élèves lisant, écrivant et s'exprimant avec pertinence. Enfin, sur l'engagement du secondaire à former de futurs étudiants capables de mettre en mots leur pensée avec précision, clarté et, si possible, aisance ».

Alain Bentolila, professeur à l'université Paris Descartes, Ouest-France du 25 février 2009 [Point de vue].

⁽¹⁾ – <http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/VueLien/E-SSENTIEL82?opendocument>